

INFORMEZ VOTRE VOISIN

**Vous n'avez pas forcément conscience du bruit que vous occasionnez...
Votre voisin non plus!**

Mieux vaut vous efforcer de trouver un terrain d'entente avec votre voisin bruyant, plutôt que d'engager immédiatement un conflit.

Comment engager la conversation :

- Restez calme ;
- Choisissez le bon moment ;
- Ayez confiance en vous ;
- Parlez au « je » ;
- Exprimez votre point de vue ;
- Soyez prêt à écouter l'autre ;
- Acceptez de discuter pour trouver une solution gagnante pour tous.



Vous vivez une situation difficile en lien avec le bruit occasionné par vos voisins?

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE:

1^{re} étape - Dialogue

Tentez un premier contact tout en restant calme et poli.

2^e étape - Médiation

Vous pouvez contacter RÉSOLUTION, un organisme de médiation, au 819 595-0676.




3^e étape - Police

Appelez le poste de police le plus proche ou en cas d'urgence le 911.

4^e étape – Services communautaires

Avisez les services communautaires de l'Office d'habitation de l'Outaouais au 819 568-0033 poste 599.



-  OHOutaouais
-  OHOutaouais
-  www.ohoutaouais.ca



Bruits dérangeants



VIVRE ENSEMBLE



ATTENTION AU BRUIT QUI MONTE

Tout le monde souhaite vivre dans un environnement paisible et cela demande les efforts de la part de tous. Dans chaque immeuble, la liberté d'un se termine là où commence celle de l'autre. Il est donc important de vérifier quelle est la limite de tolérance de nos voisins.

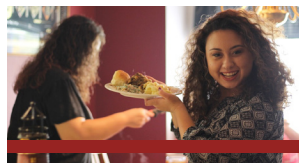
Quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, il faut éviter de faire du bruit excessif afin de ne pas nuire à la jouissance normale des autres locataires. De plus, certains bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage lorsqu'ils sont imprévisibles, répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Durant la nuit, la règle générale, c'est de garder le calme.

Nous comptons sur votre bon sens et le respect des règles du bon voisinage en tout temps. Ensemble, nous pouvons créer un environnement de vie sain et agréable pour tous.

NIVEAU EN DÉCIBEL



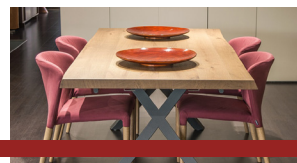
BAISSEZ LE SON...



Les conversations

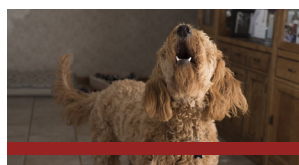
Si vous organisez une soirée, prévenez vos voisins. Un voisin prévenu est un voisin compréhensif et patient.

Saluez vos invités à l'intérieur de votre appartement et non dans le corridor.



Les chaises et meubles

Posez des feutres ou embouts de caoutchouc sous les pieds des meubles que vous déplacez souvent.



Votre animal

• N'encouragez pas votre chien lorsqu'il aboie ;

• Il existe des colliers anti-aboiement inoffensifs et sans effet secondaire, renseignez-vous auprès d'un vétérinaire ;

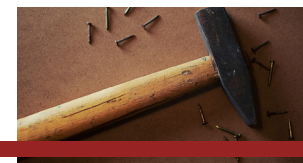
• Il existe des dressages appropriés pour apprendre à son chien à rester seul sans faire du bruit.



Les appareils ménagers

Éloignez les appareils bruyants des murs mitoyens et du sol. Pour les robots culinaires, posez une serviette entre l'appareil et le comptoir. Pour les laveuses individuelles, posez des coussinets.

Convenez avec vos voisins des horaires pour l'utilisation des appareils bruyants.



Le matériel

• Prévenez votre voisinage avant des travaux de rénovation bruyants ;

• Évitez de laisser fonctionner des appareils bruyants lorsque vous ne les utilisez pas ;

• Référez-vous au règlement de la Ville au besoin.



Les pas

• Enlevez vos chaussures avant d'entrer chez vous ;

• Posez un tapis casse-tête en mousse, par exemple à l'endroit où jouent vos enfants.